

TOUS EN GREVE Mardi 19 Mars



au projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » qui entrainera :

- la destruction du statut national de fonctionnaire d'état;
- la fin de la distinction entre le 1er et le 2nd degrés donc la fin de 2 corps distincts permettant l'extension des 1607 heures annuelles aux Professeurs des Ecoles;
- la suppression de postes d'enseignants et d'écoles;
- la disparition des directeurs d'école;
- le placement des personnels sous la tutelle des Conseils d'Administration;
- la concurrence pour les écoles maternelles avec des « jardins d'enfants » municipaux ou privés;
- un élargissement considérable du financement des écoles privées;
- la possibilité par le biais de l'expérimentation de modifier localement le calendrier scolaire;
- le transfert des compétences de l'Education Nationale aux Conseils d'Administration;
- l'élargissement des possibilités d'embauches de contractuels
- une restriction à la liberté d'expression, à la liberté de critiques des contre-réformes.....



à la destruction des règles du Mouvement intra-départemental :

Dans le **département de l'Aisne**,

les organisations syndicales représentées en CAPD revendiquent:

- le maintien de 2 phases de mouvements et donc le maintien de 2 saisies de vœux ;
- le maintien de 2 CAPD;
- le maintien du barème départemental actuel, avec l'AGS comme élément essentiel ;
- aucun vœu géographique obligatoire ;
- la primauté du barème dans l'attribution des postes, ce qui implique l'abandon des postes « à profil » .

FO revendique

- **Augmentation générale des salaires et des retraites, rattrapage des pertes subies depuis des années !**
- **Créations d'emplois statutaires pour abaisser les effectifs partout, améliorer les décharges de direction, créer des postes d'AESH et d'AAD !**
- **Abrogation du jour de carence !**
- **Maintien de notre régime de retraite (le code des pensions civiles et militaires) et abrogation de la décote !**
- **Retrait du projet de loi de casse du Statut Général des fonctionnaires !**
- **Non aux promotions « PPCR » au bon vouloir des DASEN, retour à un déroulement de carrière garanti pour tous, avec accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle !**



Votre déclaration d'intention de grève doit parvenir à votre IEN avant le vendredi 15 mars.